



## Prix de la gestion de l'innovation (IMA)

### Règles et Directives de Soumission, 2023

#### Introduction

En 2005, alors que le monde s'efforçait d'améliorer la prestation des services publics pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'Association africaine pour l'administration et la gestion publiques (AAPAM) a lancé le Prix de la gestion innovante (IMA) pour promouvoir et reconnaître les innovations qui améliorent performance du secteur public dans les pays africains. Le prix est un programme de récompenses à l'échelle du continent, conçu pour encourager, promouvoir et reconnaître la créativité et les innovations dans les institutions, organisations et ministères du secteur public aux niveaux national et local.

En septembre 2015, les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York au siège des Nations Unies et ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec ses 17 objectifs de développement durable (ODD) intégrant les OMD. Auparavant, la même année, les dirigeants de l'Union africaine avaient pour leur part adopté la Stratégie de développement Afrique 2063 avec ses sept aspirations. Le document de l'Agenda 2030 pour le développement durable (le monde que nous voulons) dans son paragraphe 42 fait de la stratégie de développement Afrique 2063 (l'Afrique que nous voulons) une composante de l'Agenda 2030.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de la stratégie Afrique 2063 pour atteindre les ODD et les aspirations de l'Afrique nécessite de la créativité et de l'innovation dans tous les domaines, en particulier dans la prestation des services publics. Par conséquent, en lançant et en soutenant les Innovation Management Awards, l'AAPAM contribue à la promotion et à l'encouragement de l'innovation pour contribuer à la réalisation des ODD et des aspirations de l'Afrique.

#### But et Objectifs :

L'objectif de l'AAPAM-IMA est de contribuer au développement innovant des pratiques d'administration publique et de gestion en Afrique à travers la réalisation effective des aspirations africaines pour « l'Afrique que nous voulons » telles qu'elles sont définies dans l'Agenda africain 2063 et de transformer notre monde avec des objectifs déterminés dans l'Agenda mondial 2030, « Transformation de Notre Monde ».

#### Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du Prix sont les suivants :

- (i) Reconnaître et faire connaître les innovations du secteur public dignes d'émulation.

- (ii) Améliorer l'image du secteur public en Afrique par la promotion, la reconnaissance et la diffusion d'approches et de pratiques de prestation de services efficaces, innovantes et responsables.
- (iii) Promouvoir l'innovation dans le secteur public en encourageant et en reconnaissant les organisations et les personnes pour les moyens créatifs et efficaces de résoudre les défis spécifiques de l'administration et de la gestion dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de l'Agenda 2063 pour atteindre les ODD.
- (iv) Faciliter le transfert des innovations et des meilleures pratiques, y compris la transformation numérique comme moyen d'améliorer la qualité de l'administration et de la gestion publiques en Afrique.
- (v) Encourager et promouvoir la culture de l'innovation dans la gouvernance du secteur public et la prestation de services grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Avec les objectifs ci-dessus, le prix est également destiné à servir de plate-forme pour :

- (i) Plaidoyer pour l'innovation et la transformation numérique pour améliorer la prestation des services publics et la performance en général des institutions du secteur public.
- (ii) Recherche et apprentissage par l'identification des meilleures pratiques en matière de transformation numérique et de prestation de services publics en Afrique.
- (iii) Développement des capacités grâce au partage et à la reproduction de pratiques réussies en matière de transformation numérique et de prestation de services.
- (iv) Partenariats et échanges pour une performance efficace des institutions du secteur public en Afrique.

Ainsi, à travers le Prix de la gestion innovante, l'AAPAM promeut et récompense les innovations et l'excellence dans la fonction publique, à l'appui de la réalisation de l'Agenda de développement mondial et continental, y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA), l'Agenda 2030 pour le développement durable et le Développement durable. Objectifs (ODD). Le prix récompense les initiatives africaines en administration et gestion publiques qui font preuve de créativité et d'innovation dans l'amélioration de la prestation de services aux citoyens du continent.

## PRIX DU MANAGEMENT INNOVANT

### CONDITIONS, PROCÉDURES ET RÈGLES DE CONCOURS – ANNEXE 1

- (i) Les inscriptions doivent être faites par un ministère/organisation/autorité. Les soumissions peuvent également être faites par division/section au sein des organisations. Tous les ministères, départements et organismes gouvernementaux, les institutions du secteur public, les gouvernements locaux et les autorités municipales et les établissements d'enseignement supérieur des pays africains, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et les organisations internationales sont éligibles pour participer au concours.
- (ii) L'initiative doit être innovante et pertinente pour l'une des catégories IMA indiquées dans cet appel à candidatures.
- (iii) Bien que les candidats puissent postuler dans différentes catégories, une candidature ne doit pas être soumise dans plus d'une catégorie.
- (iv) Les prix ne seront pas décernés à des individus, mais à des organisations.
- (v) Les soumissions doivent être faites sur un formulaire d'inscription prescrit et ne doivent pas dépasser 1 500 mots avec un résumé analytique d'au plus 50 mots. Tous les documents à l'appui, jusqu'à trois par soumission, doivent être placés en annexe. Les soumissions écrites ne seront PAS acceptées. Toutes les soumissions seront faites par voie électronique via le formulaire Google.
- (vi) Une soumission présentée lors d'un concours précédent, mais qui ne figurait pas parmi les gagnants de cette année-là, peut être soumise à nouveau pour examen par le jury, à condition qu'aucune soumission ne soit examinée plus de trois fois.
- (vii) Les candidatures peuvent être rédigées en anglais, en arabe ou en français. Cependant, toutes les soumissions en arabe et en français doivent être accompagnées d'une page de résumé de traduction officielle en anglais.
- (viii) Les participants soumettront leurs consentements indiquant leur approbation pour assister à une présentation en personne en Zambie au cas où ils seraient sélectionnés parmi les meilleures nominations présélectionnées.
- (ix) Le Jury sera composé de sept (7) personnalités éminentes qui connaissent bien la gestion du secteur public.
- (x) Le Jury établira une liste définitive de 5 participants. Les finalistes seront invités à comparaître devant le Jury pour présenter et défendre leurs soumissions. Le jury déterminera ensuite les gagnants des prix d'or, d'argent et de bronze.
- (xi) Les cinq finalistes auront l'occasion de présenter leurs candidatures lors de la conférence annuelle de la table ronde, après quoi les gagnants des trois catégories seront annoncés et les prix décernés.
- (xii) Les décisions du Jury seront définitives. Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix si les soumissions d'une année ne sont pas conformes aux normes.
- (xiii) Les trois meilleurs participants recevront les médailles d'or, d'argent et de bronze par ordre de mérite. Les deux autres finalistes pourront recevoir des trophées de reconnaissance.

#### **Disqualification**

Les candidatures seront disqualifiées pour les raisons suivantes :

- Non-respect des règles de soumission de la candidature.

- Tout conflit d'intérêts et non-respect du processus par les personnes concernées.
- Présenter des informations trompeuses et fausses et des pièces justificatives.
- Incapacité de fournir une documentation suffisante pour examiner l'initiative.
- Comportement contraire à l'éthique, y compris une pression induite sur toute personne impliquée dans le processus d'évaluation et de sélection.

## PRIX DU MANAGEMENT INNOVANT

### CATÉGORIES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – ANNEXE 2

Pour l'IMA de 2023, le prix sera décerné dans les catégories suivantes :

*Catégorie un : Améliorer l'efficacité des institutions du secteur public pour atteindre les ODD.*

*Catégorie deux : Promouvoir la transformation numérique dans les institutions du secteur public pour une prestation de services efficace.*

*Catégorie trois : Promouvoir la qualité et l'équité dans la prestation des services publics.*

#### Élaboration sur les catégories et les critères.

De manière générale, les critères suivants guideront l'évaluation des initiatives en lice pour le prix :

- Nouveauté
- Pertinence
- Importance/impact positif
- Adaptabilité et répliquabilité
- Durabilité

**Catégorie un : Améliorer l'efficacité des institutions du secteur public pour atteindre les ODD : les 5 critères suivants guideront l'évaluation des initiatives en lice pour le prix dans la première catégorie :**

**Critère 1 : Nouveauté :** Introduction d'une idée, d'une politique, d'une pratique ou d'une structure novatrice qui est nouvelle/unique dans la gouvernance/la gestion/l'administration de l'établissement.

**Critère 2 : Pertinence :** La nouvelle idée, politique, pratique ou structure est pertinente dans la mesure où elle conduit à l'efficacité, la responsabilité, l'inclusivité et l'équité dans la prestation de services ou le développement en général ([voir les 11 principes de gouvernance efficace élaborés par le CEPA](#) ~~see the 11 principles of effective governance elaborated by CEPA~~).

**Critère 3 : Importance/Impact :** Il apporte une contribution significative et percutante à la réalisation d'ODD ou d'objectifs ODD spécifiés.

**Critère 4 : Adaptabilité/Répliquabilité :** Il a été adapté et reproduit ou démontre un potentiel de reproduction dans d'autres institutions du secteur public du même pays, de la même région ou d'autres pays/régions.

**Critère 5 : Durabilité** : Il démontre une importance sociale, économique et environnementale ainsi que la capacité de continuer à évoluer avec les développements et dispose de dispositions pour la disponibilité des ressources nécessaires à sa continuité.

**Catégorie Deux : *Promouvoir la transformation numérique dans les institutions du secteur public pour une prestation de services efficace.***

**Critère 1 : Nouveauté** : Introduction d'une idée, d'une politique, d'une pratique ou d'une structure innovante qui est nouvelle/unique et mise en œuvre numériquement pour améliorer la prestation de services.

**Critère 2 : Pertinence** : La nouvelle idée, politique, pratique ou structure est pertinente dans la mesure où elle conduit à l'efficacité, la responsabilité, l'inclusivité et l'équité dans la prestation de services ou le développement en général.

**Critère 3 : Importance/Impact** : Il apporte une contribution significative et percutante à la réalisation d'ODD ou d'objectifs ODD spécifiés.

**Critère 4 : Adaptabilité/Réplicabilité** : Il a été adapté et reproduit ou présente un potentiel de reproduction dans d'autres institutions du secteur public du même pays, de la même région ou d'autres pays/régions.

**Critère 5 : Durabilité** : Il démontre une importance sociale, économique et environnementale ainsi que la capacité de continuer à évoluer avec les développements et prévoit la disponibilité des ressources nécessaires à sa continuité.

**Catégorie Trois : *Promouvoir la qualité et l'équité dans la prestation des services publics.***

Les critères suivants guideront l'évaluation des initiatives en lice dans la catégorie trois :

**Critère 1 : Nouveauté** : Introduction d'une idée, d'une politique, d'un processus, d'une pratique ou d'une structure innovante qui est nouvelle/unique menant à une amélioration significative de la qualité d'un service public.

**Critère 2 : Pertinence** : La nouvelle idée, politique, processus, pratique ou structure qui est mis en œuvre pour améliorer la qualité du service est pertinent, en ce sens qu'elle conduit à l'inclusivité et à l'équité dans la prestation de services ou le développement en général.

**Critère 3 : Importance/impact** : Il apporte une contribution percutante à la réalisation d'un ODD spécifique ou de cibles d'ODD de manière équitable.

**Critère 4 : Adaptabilité/Réplicabilité** : Il a été adapté et reproduit ou démontre un potentiel d'adaptation et de reproduction à d'autres institutions du secteur public dans le même pays, la même région ou d'autres pays.

**Critère 5 : Durabilité** : Il démontre un impact significatif sur le plan social, économique et environnemental, ainsi que sa capacité à continuer d'évoluer avec les

développements et prévoit la disponibilité des ressources nécessaires à sa continuité.



**Formulaire d'inscription**

**PRIX AAPAM DU CONCOURS DE MANAGEMENT INNOVANT**

**1. Nom de l'organisation :**

--

**2. Adresse de l'organisation :**

--

**3. Pays :**

--

**4. Section/division faisant la soumission:**

--

**5. Nom du projet :**

--

**6. Contacter des Personnes :**

Salutation	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme.	<input type="checkbox"/> SP.	<input type="checkbox"/> Dr.	<input type="checkbox"/> Professeur
Prénom :					Nom de famille :
Titre d'emploi :					

Département :	
Organisation :	
Adresse postale :	
Téléphone de Travail :	Mobile :
E-mail :	

Salutation <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme. <input type="checkbox"/> SP. <input type="checkbox"/> Dr. <input type="checkbox"/> Professeur	
Prénom :	Nom de famille :
Titre d'emploi :	
Département :	
Organisation :	
Adresse postale :	
Téléphone de Travail :	Mobile :
E-mail :	

**7. Nombre d'employés dans l'organisation, la section ou la division.**

--

**8. Décrivez en 1 500 mots au maximum sur une feuille jointe l'innovation, sa nature et ses effets et la date d'introduction du projet.**

JOINDRE UNE FEUILLE SÉPARÉE
-----------------------------

**La soumission doit inclure les éléments suivants :**

- (i) Impulsion pour le changement
- (ii) But et objectifs du changement
- (iii) L'innovation elle-même
- (iv) Comment c'était fait
- (v) Résultats obtenus à ce jour
- (vi) Perspectives d'avenir
- (vii) Implications potentielles pour d'autres organisations

**9. Résumé**

--

**10. Signature :**

**11. Date : J/M/A**

***Veillez retourner ce formulaire à l'AAPAM avant :***

Poster : Le Secrétaire Général  
African Association for Public Administration and Management (AAPAM)  
P. O. Box 48677 – 00100, Nairobi, Kenya  
E-mail : [aapam@aapam.org](mailto:aapam@aapam.org) et une copie à [info@aapam.org](mailto:info@aapam.org)

*Pour obtenir de l'aide, veuillez nous contacter par téléphone au + 254 712 366 787 ou  
+ 254 773 552 076 ou +254 202 629 650*

*Pour plus d'informations sur le programme, visitez : [www.aapam.org](http://www.aapam.org)*